



2018 2020

RETOUR SUR 3 ANS DE MANDATURE

Conseil Économique,
Social et Environnemental
Régional Provence-Alpes-
Côte d'Azur

édito



Marc Pouzet

*Président du Conseil Economique,
Social et Environnemental Régional*

“ **Au terme de ces trois premières années de mandature, le Conseil Economique Social et Environnemental de la Région Provence- Alpes-Côte d’Azur est fier de vous présenter la synthèse de ses travaux, fruits d’un travail collectif, objectif et toujours constructif.**

La grande diversité dans la composition de notre assemblée fait notre richesse. Notre capacité de réflexion sur du temps long fait notre force.

Vous pourrez ainsi découvrir « les avis » que la Société Civile régionale organisée a rendu sur les grands sujets de notre territoire et sur la politique conduite en Région. Notre société est en pleine mutation affaiblie par de nombreuses fractures sociales, territoriales, économiques, environnementales... La Société Civile a une vision qui doit être davantage entendue car elle propose des solutions concrètes en prise avec la réalité. Sa réflexion peut nourrir les décideurs dans les choix qui sont les leurs pour adapter, rénover et au fond inventer un autre modèle de société !

A la complexité des situations, nous répondons par des mesures de bon sens !

La simplicité associée à la proximité est pour nous acteurs de terrain, la garantie d’une meilleure adhésion des citoyens à la conduite du nécessaire changement.

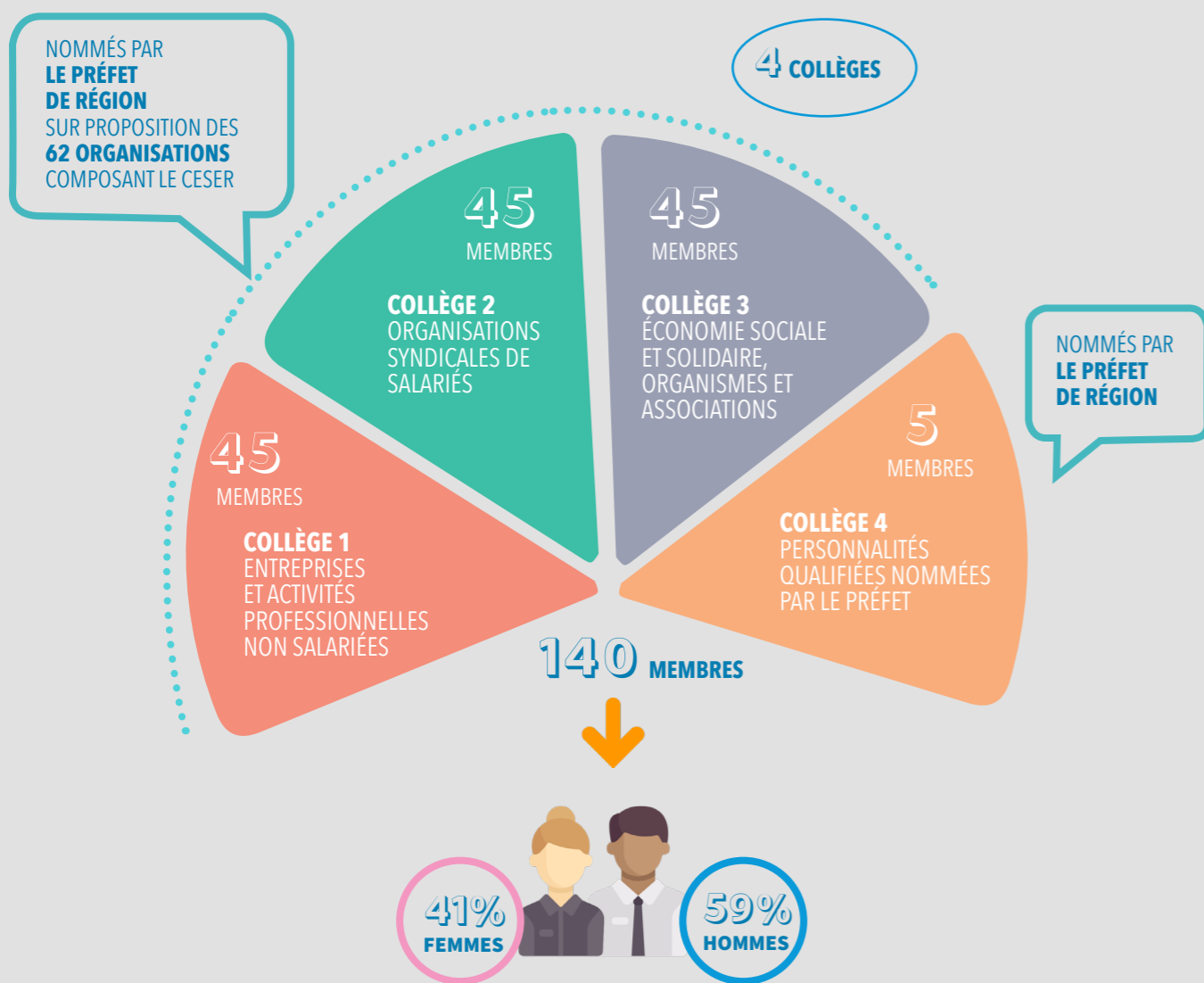
Nous traversons une crise sanitaire mondiale sans précédent dont il est impossible de mesurer aujourd’hui toutes les conséquences.

Puissions-nous collectivement en sortir plus forts, et en retirer du positif, en remettant l’Homme et son environnement au centre de toutes les finalités.

AUJOURD’HUI, EN RESPONSABILITE, LE CESER ENGAGE SON ENERGIE ET SON EXPERIENCE AVEC LA REGION POUR LIMITER LES EFFETS DE LA CRISE SANITAIRE !

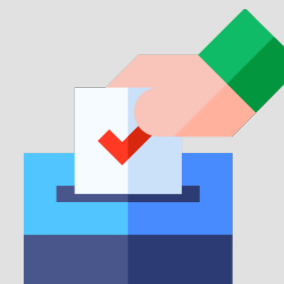
Qu'est-ce que le César

Le **CESER** est l'assemblée consultative du **Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur**, représentant la société civile organisée, issu de la loi du 5 juillet 1972. Cette assemblée unique dans le paysage institutionnel, lieu d'écoute et d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens est constituée de 140 conseillères et conseillers. Ce sont des hommes et des femmes issus du monde économique, social, environnemental, éducatif et associatif de notre région, ils représentent la société civile organisée.



ORGANISATION DU CESER

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE ANIMÉE PAR LE PRÉSIDENT 6 FOIS / AN EN PRÉSENCE DES 140 CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS



LORS DES ASSEMBLÉES PLÉNIÈRES LES CONSEILLERS VOTENT ET ADOPTENT LES AVIS

8 BUREAUX/ AN COMPOSÉS DE :
 LE PRÉSIDENT DU CESER
 3 PREMIERS VP
 6 VICE-PRÉSIDENTS
 15 MEMBRES ISSUS DES 4 COLLÈGES



5 MISSIONS TRANSVERSALES

- BUDGET
- COOPÉRATION INTERRÉGIONALE
- EUROPE
- ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
- PLANS, SCHÉMAS TERRITORIAUX

140 CONSEILLERS RÉPARTIS DANS 14 COMMISSIONS THÉMATIQUES & 1 SECTION PROSPECTIVE RÉGIONALE EN LIEN AVEC LES COMPÉTENCES DE LA RÉGION

AMÉNAGEMENT

- Aménagement et Développement des Territoires et du Massif, Foncier, Habitat et Logement
- Transports Publics Régionaux
- Développement Soutenable, Environnement, Énergie et Climat

SOCIÉTÉ

- Culture, Patrimoine

Culturel

- Solidarité, Prévention et Sécurité, Santé et Services Publics
- Sport, Jeunesse et Vie Associative

ÉCONOMIE

- Finances et Fonctionnement
- Emploi, Développement Économique Régional
- Relations Internationales, Europe

et Euro-Région

- Agriculture, Forêt, Mer, Pêche et Littoral
- Tourisme

FORMATION

- Lycées, Patrimoine et Investissements régionaux
- Formation Professionnelle et Apprentissage
- Enseignement supérieur, Recherche et innovation

LE RÔLE DU CÉSER

Le **CÉSER** apporte par son analyse, ses préconisations et sa vision prospective, des avis et des contributions de la société civile organisée à l'ensemble des acteurs et décideurs du territoire. La loi NOTRe du 7 août 2015 confère au CÉSER la mission d'informer le Conseil Régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de participer aux consultations organisées à l'échelle régionale, ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales.



1

AVIS BUDGETAIRES

Le Céser examine tous les projets budgétaires du Conseil Régional avant que les élus délibèrent :

- 3 avis budgétaires / an
- Planification stratégique (CPER, STRADET,...)

1

SAISINE / AUTOSAISINE

le Président du Conseil Régional saisit le Céser sur un sujet relatif à une thématique en lien avec les politiques publiques régionales. (saisine)
Le Céser peut aussi décider de sa propre initiative de faire des études et des propositions sur des thématiques en rapport avec les politiques régionales (autosaisine)



2

ÉTUDES ET CONTRIBUTIONS

Les commissions du Céser élaborent des études sur un temps long (environ 1 an) et des contributions sur une période courte (2-3 mois).

3

ADOPTION

Les avis sont présentés et votés en séance plénière du CÉSER



4

EXPLOITATION ET VALORISATION DES TRAVAUX

Une fois adoptés, les avis, études et contributions sont communiqués au Président et au Préfet de Région, aux acteurs du territoire, aux collectivités aux organisations membres du Céser ... afin d'apporter des préconisations en lien avec les politiques publiques régionales.



LE CESER, UN LABORATOIRE D'IDÉES

UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION POUR LE CONSEIL RÉGIONAL

Le Conseil Economique, Social et Environnemental régional est une des trois composantes de l'identité régionale. Il se positionne comme le partenaire principal de l'Exécutif régional (le Président de Région) et de l'Assemblée délibérante (le Conseil régional), en termes d'études, de diagnostics, d'anticipations et de préconisations.



LE CESER, C'EST :

140 conseillères et conseillers répartis en 4 collèges, le CÉSER peut se prévaloir d'avoir une représentativité pertinente de la société civile dans toute sa diversité et d'être la deuxième Assemblée de la Région.

COLLÈGE N°1 :

Les représentants des Entreprises et activités professionnelles non salariées : 12 organismes majeurs de représentants des activités non salariées.

COLLÈGE N°2 :

Les représentants des organisations syndicales de salariés : 7 unions régionales syndicales représentatives des salariés.

COLLÈGE N°3 :

Les représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région : 24 fédérations, chambres, caisses, comités régionaux et associations.

COLLÈGE N°4 :

5 personnalités qualifiées désignées par le Préfet de Région qui, en raison de leur qualité ou de leurs activités, concourent au développement de la région.

formation

P. 8-9



aménagement du territoire

P. 10-15



le Céser en action

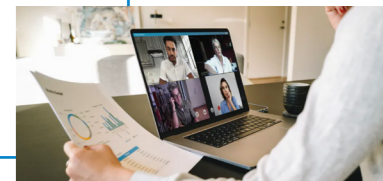
société

P. 16-20



économie

P. 22-30



environnement

P. 21



RETOUR SUR
3 ANS DE
MANDATURE

Mario Barsamian

Président de la commission Formation Professionnelle Apprentissage



“

Afin d'éclairer les conseillers sur les modalités et les impacts du changement systémique du financement et du pilotage de l'apprentissage issu de la loi de 2018, entrée pleinement en application en 2020, la commission a auditionné les différents acteurs

concernés. Ces consultations lui ont permis de faire des propositions conjoncturelles et structurelles concrètes en vue d'améliorer l'écosystème de la voie professionnelle dont l'apprentissage. La commission s'est par ailleurs centrée sur la nécessaire coordination en

région des politiques EFOP (Emploi Formation et Orientation Professionnelles) publiques et paritaires. A ce titre, elle a rendu un avis sur les facteurs de réussite pour une orientation choisie des jeunes dans le cadre du CPRDFOP* à mi-parcours.

* Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles



une étape clé pour le jeune mais un processus complexe qui exige mobilisation et coordination des acteurs

L'accueil l'information et l'orientation des jeunes en région

Dans le cadre du nouveau partage de compétences Etat/Région qui confie à celle-ci « la mission de délivrer une information pertinente pour connaître la réalité et la complexité du monde économique », le CESER, préoccupé par la persistance d'orientations non choisies ou de ruptures de parcours, s'est interrogé sur les conditions à mettre en place pour améliorer l'orientation des jeunes en région. Au regard des enjeux individuels et collectifs que représente cette démarche pour la construction du projet professionnel des

jeunes, la diffusion d'une information objective et accessible pour la Région apparaît nécessaire pour répondre aux besoins en compétences pour les entreprises. Face à la multiplicité des acteurs concernés le CESER s'est prononcé en faveur d'une stratégie globale coconstruite avec l'ensemble des acteurs du CREFOP, afin de retrouver en Provence-Alpes-Côte d'Azur le rôle qui lui est dévolu par la loi.



formation

Jean-Pierre Gaugler

Président de la commission Enseignement supérieur,
Recherche et Innovation



“

2018, ce serait « avant » avec la mise en place d'une nouvelle mandature, l'arrivée de nouveaux conseillers et une nouvelle stratégie de fonctionnement impulsée par le Président. Travaux dirigés pour tous, un maître mot, le SRADDET et ses volets stratégiques avec plus particulièrement la SCANT pour notre commission.

2019, ce serait plutôt « pendant » avec un fonctionnement plus classique dans l'esprit du CESER, avec une autosaisine sur un thème choisi par la commission : « le rapprochement entre le monde de la Recherche et le tissu Economique ». Pas mal d'auditions et de visites sur sites. Mais arrêt brutal de ce travail en raison de plusieurs saisines urgentes du Président de Région avec en particulier pour nous : la 5G, quelles orientations pour la Région ?

2020, serait « l'après » avec un nouveau mode de fonctionnement par production d'avis sur le temps court, plus centrés sur des réflexions des conseillers que guidés par des auditions diverses et variées avec l'exemple de l'avis sur la 5G travaillé en collaboration avec la commission aménagement du territoire. Mais aussi et surtout de nouvelles conditions de travail induites par la crise sanitaire avec l'introduction de contributions dématérialisées et de visioconférences. En fait nous avons dû nous réinventer !

La 5G

Le déploiement de la 5G qui marquera une vraie rupture technologique à partir de 2025 est intimement lié au déploiement de la 4G.

A ce stade, il convient aujourd'hui de parler d'une 4G améliorée (4G+) avec des fréquences voisines de celles utilisées pour ce même réseau comprise entre 3.4 et 3.8 GHz.

Le déploiement de cette 5G (4G+) nécessiterait d'accélérer la couverture fibrée des infrastructures de réseau 4G car elle est peu satisfaisante à ce jour pour les populations des zones rurales par rapport à celles des métropoles. La 4G+ permettrait d'éviter la saturation du réseau 4G dans certaines zones urbaines. La véritable 5G, dite millimétrique (26 GHz), sera déployée ultérieurement sur des territoires et dans des secteurs ciblés (Métropole, santé, industrie, transport).

100%

de la couverture régionale
en 4G d'ici 2025



Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2021-2027

Le CESER a été saisi conjointement par le Préfet de Région et le Président de la Région, le 2 octobre 2019, pour avis, sur la « phase de discussion » de l'élaboration du Contrat de Plan État-Région (CPER) 2021-2027.

Le CESER s'est interrogé sur les enjeux du Contrat de Plan, sur les propositions des priorités régionales, sur les 5 axes du futur CPER, ainsi que sur les propositions en matière d'expérimentations et de décentralisation. Outre les thématiques classiques du Contrat de Plan, les Régions ont la possibilité de choisir de nouveaux sujets. Le CESER souhaiterait que les thématiques retenues par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur soient davantage en cohérence avec les différents schémas ou dispositifs contractuels comme le SRADDET, le SRESRI, le SRDEII, Le plan mer et littoral...). D'autres thématiques ont tout leur intérêt comme le sport, l'agriculture, les ports maritimes et le littoral. Le CESER s'est aussi positionné sur les propositions en matière d'expérimentations et de décentralisation dans les domaines de la culture, des déchets et de la politique économique.

5 axes du CPER

1. Adaptation du territoire à la transition climatique
2. Equilibre et solidarité des territoires
3. Effort en matière de recherche, Enseignement supérieur et de santé
4. Culture
5. Tourisme

5 priorités régionales

1. Adaptation des territoires au changement climatique
2. Équilibre et solidarité des territoires
3. Recherche enseignement supérieur et santé
4. Tourisme
5. Culture

aménagement
du territoire



SRADDET Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires

De janvier 2018 à juin 2019, le **CESER** a étudié les documents composant les différentes phases d'élaboration du **SRADDET**. L'ensemble des commissions thématiques et la cellule prospective ont fait des préconisations qui ont construit chacun des trois avis du conseil.

Le **SRADDET** est le « schéma des schémas » dont l'élaboration a été confié aux régions dans le cadre de la loi intitulée « Nouvelle organisation territoriale de la république » (**loi NOTRe***) du 7 août 2015. Le **SRADDET** de la région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur a été approuvé par arrêté préfectoral le 15 octobre 2019. Il couvre 11 domaines obligatoires et donne les grandes orientations à moyens et longs termes avec des objectifs à atteindre en 2030 et 2050.

En conclusion de ces avis, le **CESER** considère que si les objectifs répondent aux problématiques identifiées, le

SRADDET ne s'inscrit pas suffisamment dans une politique ambitieuse à long terme (2050).

Le succès de la mise en œuvre résidera dans la capacité de la région à faire partager l'esprit des règles adaptées et territorialisées par les autres collectivités.

La Région doit poursuivre son rôle de chef de file dans les domaines où cette mission lui est dévolue.

La société civile, représentée au sein du **CESER**, souhaite vivement être associée au travail de coordination, notamment au sein des conférences territoriales de l'action publique (CTAP) et des instances de dialogue.



*loi NOTRe

La loi no 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, également connue en tant que Loi NOTRe fait partie de l'acte III de la décentralisation mis en œuvre sous la présidence de François Hollande et vise notamment à renforcer les compétences des régions et des établissements publics de coopération intercommunale.



Roger Dermesropian

Président de la commission aménagement des territoires du massif, foncier, habitat, logements

“

Après un travail important mené sur le SRADDET en lien étroit avec les autres commissions sectorielles, la commission s'est focalisée sur la problématique de l'habitat afin de "Produire des logements répondant aux exigences sociétales et aux contraintes urbanistiques et environnementales de demain". Prenant en compte l'état des lieux de la Région qui met en avant l'important retard de logements en résidences principales sur son territoire avec l'évolution démographique attendue jusqu'en 2050, la commission a analysé le thème de l'habitat selon différentes approches, qu'il s'agisse de revitaliser les centres-villes et les centres bourgs pour éviter l'étalement urbain, de permettre aux ménages d'accéder à un logement adapté, de rénover le parc de logements existants ou encore de promouvoir la mixité sociale et intergénérationnelle...

Cadre d'entreprises reconnu dans le domaine du bâtiment mais aussi figure engagée du milieu associatif régional à la fois dans le monde du football provençal et dans le domaine de la culture et de la mémoire arméniennes, **Roger DERMESROPIAN** était un membre éminent du **CESER**. Désigné au **CESER** par Monsieur le Préfet de Région en 2013 sur proposition du MEDEF, il présidait depuis 2018 la **Commission Aménagement et Développement des Territoires et du Massif, Foncier, Habitat et Logement**. Il s'était particulièrement investi en 2020 dans un rapport sur le logement. Disparu brutalement le 19 décembre 2020, il enrichissait de sa grande expérience autant que de ses qualités humaines reconnues de tous, les travaux de l'Assemblée.

Produire des logements répondant aux exigences sociétales et aux contraintes urbanistiques et environnementales de demain

L'habitat et le logement sont au cœur des préoccupations de l'ensemble des acteurs, et s'inscrivent dans plusieurs objectifs du **SRADDET**. Sensibilisé par les événements récents sur Marseille, le **CESER s'est auto saisi** de ce sujet. Ses réflexions ont donné lieu à des propositions dans les domaines de :

- **La production de logements**
 - logements locatifs sociaux,
 - logements en accession sociale,
 - logements spécifiques (pour les plus démunis, les personnes âgées, les saisonniers, les étudiants, les personnes en perte d'autonomie),
- **La rénovation énergétique** et les constructions de bâtiments à basse consommation d'énergie,
- **L'urbanisme et les formes d'habitat,**
- **La résorption de l'habitat indigne**, dégradé et insalubre,
- **La réhabilitation et la requalification** des centres-villes et des centres-bourgs,
- **La mobilisation foncière et la limitation** de l'artificialisation des sols."



Le SRADDET
fixe à **30.000 logements/an**
le besoin de construction en résidences principales à l'horizon 2030 pour répondre aux besoins de logements de la population avec une augmentation démographique estimée à 0,4 % par an.

+ 50%
du parc régional de logement a été construit avant 1975, avant la première réglementation thermique.





Répartition des émissions de Gaz à effet de serre liées à la circulation

- 56% aux véhicules particuliers ;
- 23% aux poids lourds ;
- 21% aux véhicules utilitaires légers



Le **SRADET** a fixé des objectifs de réduction de la consommation d'énergie primaire dans les transports de **- 17% en 2023**, **- 50% en 2050** par rapport à la consommation de 2012.



La Région s'est fixé l'objectif de devenir neutre en carbone et de couvrir 100% de sa consommation par des énergies renouvelables d'ici 2050.



Pour une transition énergétique des transports en région

Les rejets de gaz liés à la combustion des énergies fossiles, carbonées, sont responsables de pathologies, de mortalité précoce et participent au changement climatique. Depuis plusieurs décennies, différentes organisations mondiales comme l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ou l'Organisation Mondiale de l'Environnement (OME) alertent les Etats pour prendre des mesures de réduction de ces rejets.

Pour cela, deux leviers sont mis à disposition, la mise en œuvre d'une réglementation limitant les émissions de ces gaz à effet de serre et, la recherche de solutions techniques alternatives.

En France, la circulation routière est responsable de 30% des émissions de Gaz à effet de Serre, dont 96% sont du CO2 responsable du changement climatique.

Pour répondre aux exigences règlementaires et aux objectifs qu'elle s'est fixée dans le SRADET et dans son programme en faveur de l'environnement, son Plan Climat : une COP d'avance, la Région doit mettre en place une politique offensive dans tous les domaines de compétences règlementaires qui lui ont été transférés par l'Etat.

Pour réduire ces émissions de Gaz à effet de serre, il est

possible d'agir de deux manières, sur le traitement des gaz de combustion, et sur l'usage d'énergies alternatives aux énergies fossiles, si possibles « renouvelables ».

Plusieurs énergies non carbonées sont susceptibles de répondre aux objectifs affichés, aux besoins et aux demandes de la société, l'électricité, le gaz naturel véhicule ou encore l'hydrogène.

Seul un mix énergétique pourra répondre efficacement aux exigences. Cependant, pour que ces énergies « nouvelles » soit accessibles et disponibles pour l'ensemble de la population, il faut en maîtriser la production, le transport et la distribution.

La Région est directement concernée par cette évolution énergétique au travers de ses compétences en matière d'aménagement de ses territoires, de développement économique et d'innovation, de formation professionnelle, en apprentissage et par alternance, et de ses compétences en matière de transports.

Daniel Turlan

Président de la commission Transports Publics régionaux et Écomobilité



L'étude sur « Les évolutions technologiques, et leurs impacts, pour une transition énergétique réussie des transports en région » a témoigné grâce à son approche prospective de la difficulté de passer du projet à la mise en œuvre. Les débats au sein de la commission ont démontré que les

questions de transport constituent une préoccupation récurrente et essentielle de la population comme pour les représentants de la société civile qui peuvent y contribuer en apportant un éclairage sur les politiques mises en œuvre par l'exécutif régional et en traçant des pistes pour répondre aux

besoins des territoires en termes de transports et de mobilité. Mais cela suppose que l'exécutif régional prenne mieux en compte les propositions de la société civile notamment dans ces domaines de compétences.

Convention d'exploitation des TER 2019-2023 avec la SNCF



axes stratégiques de la convention

1. Augmenter la fiabilité des TER avec un objectif de 91% d'ici 2023 au lieu de 82% en 2018 ;
2. Réduire la suppression des trains pour cause d'exploitation des TER à 1% d'ici 2023 au lieu de 2,8% en 2018 ;
3. Regrouper l'offre de transport ferroviaire et routière à travers le nouveau réseau régional de transport « ZOU ! » pour mieux irriguer les territoires ruraux et alpins ;
4. Soulager les axes routiers et lutter contre la pollution en proposant des TER rapides et de grandes capacités à proximité des métropoles et des grands centres urbains ;
5. Acquérir de nouvelles rames « REGIOLIS » ;
6. Adapter les services en gare pour mieux répondre aux attentes et aux besoins des usagers en matière d'information, d'accueil, d'assistance et de prise en charge ;
7. Renforcer l'information et la vente de billets dématérialisés ;
8. Renforcer et compléter la sécurité, la sûreté et la lutte contre la fraude ...



Le CESER a souhaité mettre l'accent sur :

- L'intérêt de rédiger un plan régional des infrastructures de transport ;
- L'intérêt d'avoir une convention entre la Région et SNCF Réseau pour programmer des travaux sur le réseau ferroviaire en vue d'améliorer la qualité du service tout en garantissant la qualité pour le transport des voyageurs ;
- L'augmentation de 10% du nombre de voyageurs et d'usagers sur la durée de la convention ;
- L'importance d'augmenter le nombre de train-kilomètre pour répondre à l'augmentation du nombre de voyageurs et d'usagers et au report modal pour répondre aux exigences de qualité de l'air ;
- L'importance de mieux informer les voyageurs sur l'intermodalité et les différents moyens de transport pour un parcours continu sans interruption ;
- L'importance d'offrir une fiabilité des TER au-delà de 91% pour répondre aux besoins des usagers et éviter l'usage de véhicules personnels ;
- L'intérêt de conserver une présence humaine à quai et surtout à bord des TER pour répondre aux demandes des usagers et des voyageurs, en matière d'informations, de sécurité, d'incivilité et de fraude ;
- La réalisation de travaux d'urgence pour supprimer les points de saturation actuels sur Cannes-Nice et sur la gare Saint-Charles ;
- Le suivi et l'information des comités de suivi des dessertes ferroviaires.



Stéphane Gavelle

Président de la commission Solidarité, Prévention et Sécurité, Santé et Services publics

“

Dès le début de la mandature, la commission Solidarité, Prévention et Sécurité, Santé et Services publics a décidé de tirer la sonnette d'alarme vis à vis des risques avérés de pénurie de personnels médicaux, voire para-médicaux dans de nombreux territoires régionaux. C'est donc à travers un avis très documenté sur l'accès aux soins, voté à l'unanimité par l'assemblée plénière du CESER, que notre commission a jugé nécessaire d'encourager l'Exécutif dans la poursuite de ses politiques volontaristes en matière de santé, leur élargissement, et leur inscription dans le temps long. Notre commission ne se doutait pas à quel point, la pandémie virale venue, le traitement de ce dossier allait devenir urgent, stratégique et vital !



Nouvelles Technologies et l'isolement des personnes âgées

Tous les indicateurs nationaux et régionaux le confirment : la région Provence-Alpes-Côte d'Azur enregistre l'indice de vieillissement le plus élevé en 2040 (1,9 millions de seniors dont 25% exclus des technologies).

L'isolement lié à l'âge s'explique par notamment l'absence de liens familiaux ou amicaux, de perte de réseau professionnel... Sans répondre seule aux attentes de ces personnes ni aux objectifs de maintien de la socialisation, les nouvelles technologies permettent un accompagnement médical et social et contribuent à limiter leur isolement. Comment ? Par leur apprentissage à internet assuré par des travailleurs du sanitaire et du social formés ; par une meilleure coordination de tous les acteurs institutionnels, les grands organismes, les associations ; par la mise en place d'une information efficace sur les cours d'informatique...

Accès aux soins : comment réduire la fracture territoriale ?

Sans être propre au territoire régional, la question des déserts médicaux revêt une forme spécifique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Si l'offre globale de soins par habitant reste une des plus fortes en France (405 médecins pour 100 000 habitants), la répartition de cette offre apparaît particulièrement inégalitaire entre le littoral et les zones de montagne. Cette particularité s'additionne à une démographie médicale déclinante et à la sous dotation de quartiers dits sensibles en milieu urbain. De fait, La Région se trouve face à un défi majeur avec un risque patent de « fracture sanitaire »

dans un contexte de vieillissement de la population (mobilité réduite). Il s'agit d'un vrai défi de cohésion territoriale dans un contexte global de multiplication des crises : sanitaires, environnementales et économiques ! Il apparaît donc urgent de traiter certaines zones sous-dotées en développant notamment un marketing territorial pour attirer de jeunes médecins, en renforçant la télémédecine, en maintenant et développant l'aide à l'internat. Il convient également d'aider au maintien et au développement, au plus près des populations, de structures médicales pluridisciplinaires type maisons de santé ou centres de soins.

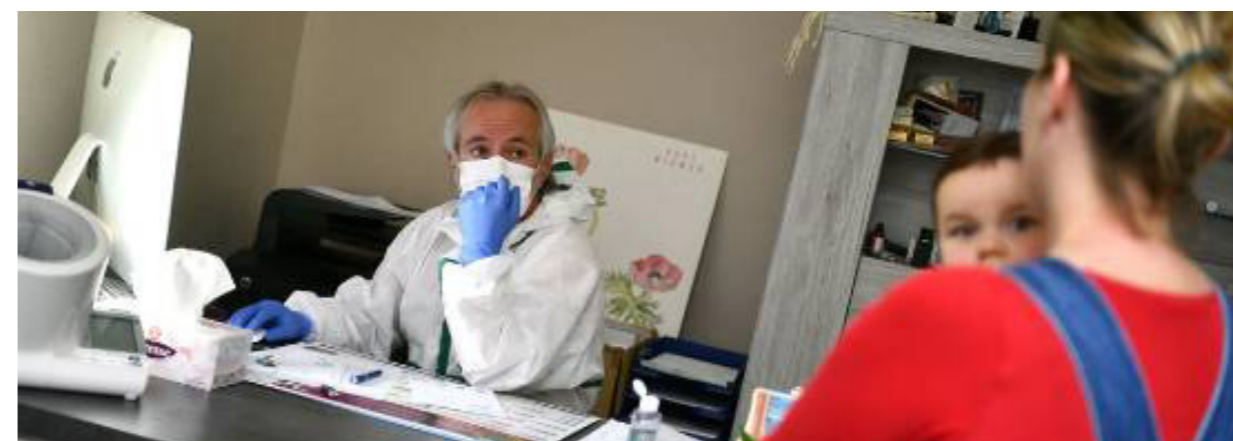
Vieillessement de la population en Provence Alpes Côte d'Azur +65 ans :

1 020 800
MILLIONS D'HABITANTS EN 2020

1 619 700
MILLIONS D'HABITANTS EN 2050

en 2020
51 MÉDECINS GÉNÉRALISTES
POUR 100 000 HBTS

en 2050
20 MÉDECINS GÉNÉRALISTES
POUR 100 000 HBTS



société

Patrick Heintz

Président de la Section
Prospective régionale



“

Parce que notre futur n'est pas une fatalité et qu'il résulte pour une grande partie d'un construit social et sociétal, la prospective telle que nous l'avons pratiquée durant ces trois dernières années ne s'est pas réduite à une analyse prévisionnelle, consistant en une simple extrapolation des tendances enregistrées. Pour la section, la prospective doit reposer avant tout sur un débat, une réflexion qui tente de construire une vision de futur, en s'appuyant sur l'expertise de la société civile. Elle vise à transformer une représentation du futur

souhaitable en processus collectif susceptible de peser sur les décisions qui influent sur la réalité et sur les évolutions. Une telle approche parfois dérange...mais on ne peut que s'en réjouir car cela signifie qu'elle a atteint son objectif : être un outil de débat, un outil d'aide à la réflexion destiné à prendre position dans le champ des possibles.

L'évaluation des politiques publiques

Le **CESER** a élaboré une méthode d'évaluation permettant de mesurer l'impact des politiques publiques conduites par la Région en termes de bien-être et de qualité de vie des populations.

Les indicateurs d'évaluation traditionnels étant le plus souvent quantitatifs et financiers, rendent la mesure de cet indicateur imparfaite. Dans cet esprit, le **CESER**, après avoir identifié les principales politiques impactant sur la qualité de vie et le bien-être, propose une batterie d'indicateurs adaptés ainsi qu'une méthode d'évaluation dynamique et participative.

La mise en place de ces outils est destinée à permettre de réajuster certaines politiques régionales afin de répondre au plus près des attentes des citoyens, des entreprises et associations de la région.



Les enseignements de la crise sanitaire Covid 19

154
propositions
du Césér

La crise sanitaire a impacté très gravement de nombreux secteurs économiques, sociaux et environnementaux. Elle accentue les fragilités et révèle ainsi les failles et injustices de notre système dans de nombreux domaines.

L'enjeu est d'en tirer les enseignements concrets et de mieux s'organiser pour prévenir les futures crises. Comment puiser dans nos ressources propres pour relever ces défis en faisant de notre territoire une région résiliente ?

Au travers de ses **154 préconisations** dont certaines sont expérimentales et portent sur les principaux domaines impactés par la crise tels que la santé, l'économie, l'emploi, la solidarité, le Césér propose une nouvelle méthode anticipatrice et participative garante de l'efficacité des actions à conduire sur le moyen et le long terme.

Claire Dunand

Présidente de la commission sport,
jeunesse et vie associative
(Par interim)



La place du tissu associatif au service des territoires et des populations de la Région

L'avis sur la place du tissu associatif au service des territoires et des populations étudié dans la Commission Sport, Jeunesse et Vie Associative du **CESER** met en relief la réalité associative et ce qu'elle apporte en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le maintien de la cohésion sociale en dépend. Un des objectifs vise à faciliter les rapports entre pouvoirs publics et associations. La crise sanitaire actuelle et la crise sociale qu'elle induit rend les mécanismes de solidarité et d'entraide indispensables au maintien de la cohésion sociale. Les associations sont

bien souvent au premier rang à ce niveau. Les associations représentent 1,8 million de salariés en France. En région, en 2018, ils représentaient 133 000 emplois. Il est important de rappeler que ces emplois de proximité sont non délocalisables et contribuent fortement à l'insertion par l'emploi des populations qui en sont le plus éloignées, notamment les jeunes. Fort de ce constat, le **CESER** préconise plusieurs actions : Accompagner la mutation du milieu associatif pour faire émerger de nouvelles vocations, sécuriser le financement

Elles contribuent à la dynamique économique de la région et représentent **6% du PIB et 10% des emplois privés en région**, auxquels il faut rajouter entre autres, la valorisation du bénévolat : **en région, on compte 1 100 000 bénévoles, soit 21,7 % de la population.**

Les associations représentent **1,8 million de salariés en France. En région**, en 2018, ils représentaient **133 000 emplois**. Le tissu associatif est riche de sa diversité. On dénombre environ **116 000 associations**.

pour favoriser le développement et l'emploi, valoriser et promouvoir l'importance du rôle des associations, valoriser le bénévolat et enfin le **CESER** préconise la signature d'une charte par la Région Sud pour disposer d'un socle permettant de mieux organiser les relations entre les différents intervenants. Plus globalement l'idée centrale est de contribuer au renforcement du soutien au maintien et au développement du tissu associatif régional.

Michel Vincent

Président de la
commission lycées



“

Les lycées constituent une importante compétence des Régions : les bâtiments participent à leur image auprès du grand public. Les conditions d'accueil et le bien-être de la jeunesse accueillie dans ces lieux doivent être une priorité car elles participent à leur réussite.

Le **CESER**, sur la question de l'entretien du patrimoine bâti des 183 lycées publics régionaux, propose plusieurs pistes d'amélioration des process existants : En effet les questions d'éducation et de conditions d'accueil des lycéens sont au cœur de ses réflexions.

Le **CESER** souhaite jouer pleinement son rôle de conseil auprès de l'exécutif régional, par sa mission de porte-parole de la société civile, pour que la Région réponde au plus près des attentes et préoccupations des lycéens, de leur famille et des personnels présents dans les lycées.



6
propositions du Césér
pour améliorer l'entretien
des 183 lycées publics
régionaux

- 1 - Optimiser** les moyens budgétaires, et renforcer les règles de gestion du budget régional dédié à l'entretien du bâti
- 2 - Encadrer et sanctuariser** les lignes « travaux urgence » et « petits travaux » dans les dotations budgétaires versées par la Région aux établissements
- 3 - Interroger** l'organisation actuelle et la répartition des travaux
- 4 - Améliorer** la définition des tâches, la répartition des rôles et la planification
- 5 - Renforcer** les compétences et les champs d'intervention des agents régionaux en poste dans les lycées
- 6 - Mettre en place** des brigades mobiles spécialisées



Christiane Bourbonnaud

Présidente de la commission culture

“

La commission Culture du CESER a joué un important rôle d'interface entre la Région et l'ensemble des acteurs de la filière culturelle, en facilitant le dialogue, l'échange, une écoute réciproque. La commission a su réagir dans l'urgence aux sollicitations de l'exécutif régional, notamment sur le sujet de l'expérimentation d'une décentralisation de la compétence culture. Cela a souligné la confiance que le conseil régional a témoigné envers le CESER.

La culture revêt un caractère essentiel pour notre région, tant pour son rôle d'ouverture et de cohésion sociale que pour son poids économique et son importance au niveau du rayonnement du territoire régional.

La commission après avoir travaillé sur le sujet de « La place du mécénat et des fonds privés dans le financement de projets », a étudié l'opportunité et les modalités d'une expérimentation de décentralisation de la compétence Culture à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les grands enseignements révèlent que les représentants du monde culturel craignent une inégalité territoriale, la perte d'un niveau d'exigence commun sur tout le territoire national, la perte d'un

égal accès de toute la population aux œuvres culturelles, le risque de différenciation dans les programmes d'éducation, et un frein au rayonnement national et international de la culture régionale.

L'autre grande attente porte sur un souhait de concertation plus forte entre la DRAC, la Région, les autres collectivités territoriales et les acteurs de la culture. Enfin, la pluralité des sources de soutien financier et matériel a été posée comme un gage rassurant et qu'il convient de conserver. La commission poursuit ses réflexions sur les conditions d'accès et de diffusion de la culture sur le territoire de Provence Alpes Côte d'Azur. Les

premiers éléments laissent apparaître une situation plutôt encourageante dans les territoires ruraux, avec un grand dynamisme, loin du « désert culturel » que l'on aurait pu craindre, mais avec, cependant encore bien des pistes d'amélioration. La situation sanitaire inédite liée à la pandémie du Covid 19 a apporté des bouleversements dans l'offre culturelle et l'organisation de toute la profession, avec l'essor du numérique qui va entraîner de nouveaux modèles d'organisation, à anticiper pour accompagner au mieux le monde de la culture.

Jean-Yves Petit

Président de la commission développement soutenable, environnement, énergie et climat



“

Les Trois années durant lesquelles ont été élaborés, outre le SRADDET, le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et le Plan Climat Régional, dénommé « Cop d'Avance » ont imposé un rythme de travail important pour la Commission. Au-delà de ces travaux, elle a été

saisie sur l'évaluation des impacts de la politique régionale en matière de développement des énergies renouvelables. Cet exercice a permis à la commission de mesurer l'efficacité de la politique régionale dans ce domaine et sur sa capacité à atteindre l'objectif recherché au regard notamment de

son coût avec des propositions visant à réorienter ou mieux mettre en œuvre l'action régionale. La commission espère que l'exécutif régional sera attentif aux recommandations apportées.



Bilan Cop d'Avance - Evaluation des impacts de la politique régionale sur les énergies renouvelables

En décembre 2017, la Région a adopté son plan climat régional dénommé « Une Cop d'avance ! » avec la volonté d'atteindre la neutralité carbone en 2050 avec des objectifs avancés à 2035 par le Président de la Région lors des vœux à la presse de janvier 2020. Le 20 septembre 2019, le Président de la Région demande au CESER SUD une évaluation des impacts de la politique régionale sur les énergies renouvelables. La commission développement durable, environnement, énergie, air et climat du CESER a auditionné jusqu'en août 2020 RTE, Région Sud, ORECA, Energies Partagées, Enercoop et ATMO Sud que

nous remercions tous pour leurs participations et contributions. Les enjeux de la « COP d'avance » sont importants pour la région et ses habitants et impliquent d'adapter ses objectifs et ses actions régulièrement notamment, au regard des nouvelles technologies et des modes de vie qui sont en perpétuelle évolution. A cet égard, nous proposons que le CESER soit à nouveau saisi par le Président de la Région pour une évaluation en 2022 et soit associé à la mise en place d'une structure d'évaluation.



Jacques Cabuzel

Président de la commission finances et fonctionnement

“

La confrontation des idées et des analyses, dans un climat d'écoute et de respect mutuel, a permis à la commission d'avoir des échanges enrichissants afin d'aboutir à des propositions consensuelles et constructives lors de l'examen des documents budgétaires.

La commission s'est attachée à construire des liens et des relations avec des partenaires tels que la Banque de France, ou le chef de la Représentation régionale de la Commission européenne à Marseille

Finances

La commission étudie et commente les budgets et les comptes administratifs annuels du Conseil Régional. Sur les trois années écoulées, ses principaux commentaires et alertes ont été les suivants :

- **Le constat d'un début d'amélioration des ratios financiers,**
- **La préconisation d'un affichage plus lisible** des grandes politiques régionales et leur évolution, notamment en raison de l'absence de comptabilité analytique ;
- **Le souhait d'une meilleure présentation** des dépenses fléchées « croissance verte » et plus récemment sur celles liées au soutien régional face aux conséquences de la crise sanitaire ;
- **Une préoccupation** quant à l'encours de dette qui malgré les efforts réalisés reste encore élevé.

Le CÉSER a également, à travers sa commission des Finances, rappelé sa volonté d'être pleinement associé à l'évaluation des politiques publiques



Raoul Hadou

Président de la commission Tourisme

“

Les travaux de la commission ont eu comme principal objectif de réfléchir sur les leviers permettant de favoriser un tourisme raisonné et durable en région. Les impacts de la crise économique liés à la pandémie de la

COVID 19 ayant profondément affecté l'activité touristique de notre région il sera nécessaire d'en mesurer la portée réelle notamment en termes d'emplois une fois l'exercice terminé et les bilans certifiés.



Les travaux de la commission tourisme ont eu comme objectif principal de réfléchir sur les leviers permettant de favoriser un tourisme raisonné et durable en région à travers :

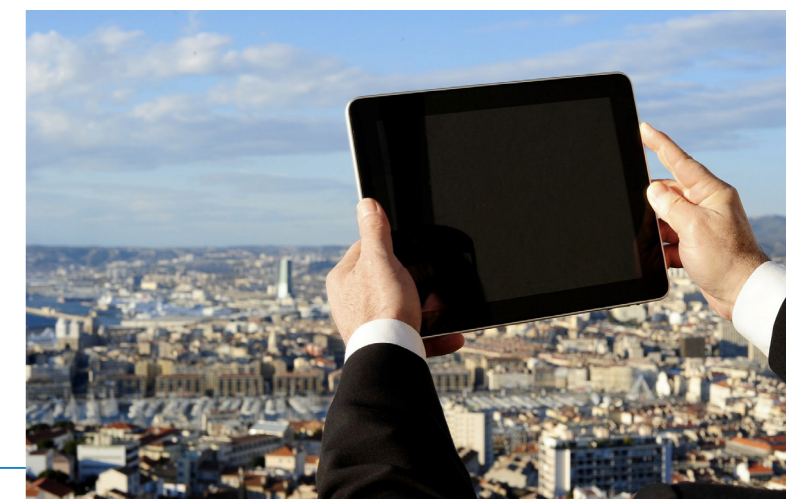
La gouvernance de la gestion touristique

Enjeu majeur pour les acteurs du tourisme et le développement des territoires et préoccupation récurrente du CÉSER, la gouvernance des destinations touristiques s'inscrit dans le cadre de la compétence partagée de la loi NOTRe en obligeant tous les acteurs concernés à travailler ensemble pour favoriser l'émergence de projets. Un vrai défi que les politiques publiques doivent relever pour faire face aux enjeux environnementaux, organisationnels et sociaux à travers une gouvernance renouvelée afin d'assurer un tourisme durable, innovant et résilient pour tous.

L'innovation touristique

Levier essentiel pour l'attractivité des destinations touristiques et la compétitivité des entreprises et l'emploi, l'innovation touristique qui est à la fois technologique, environnementale, sociale, organisationnelle et de process reste insuffisamment développée et accompagnée en région avec un taux d'innovation dans les entreprises du secteur de seulement 9%.

Aussi, le CÉSER insiste pour que l'innovation touristique soit mieux soutenue dans le cadre de l'évolution du SRDT et envisagée comme une opportunité pour entreprendre autrement en lien avec les autres filières économiques et pour s'orienter vers un tourisme disruptif dans une approche raisonnée



9%

de taux d'innovation dans les entreprises du secteur du tourisme

Emilie Cantrin

Président de la commission
Emploi Développement Economique



“

Responsabilité sociale et sociétale de l'entreprise, télétravail, la commission a produit des avis au cœur de l'actualité et des enjeux de société, ancrés dans la vie des entreprises et des salariés et intéressant l'ensemble des composantes du CESER. Cela aura été l'occasion même confinés, d'impliquer tous les conseillers et de sortir de débat parfois un peu techniciste en matière de

développement économique. Ces avis s'ils intéressent tout particulièrement l'exécutif régional, ont également vocation à être largement diffusés auprès du grand public



La RSE

Un outil au service de la performance globale des entreprises, de la qualité de vie au travail et du développement durable des territoires

Considérant la Responsabilité Sociale et sociétale de l'entreprise comme une opportunité pour le développement économique et social durable des entreprises et des territoires, le CESER s'est auto saisi sur la place de ce dispositif dans la politique régionale. Le **CESER** a souligné la nécessité de favoriser la RSE dans la stratégie régionale de développement économique en lien avec le SRADDET, en tant qu'outil de management et de gouvernance pour les entreprises mais aussi de coopération entre acteurs des territoires.

53%

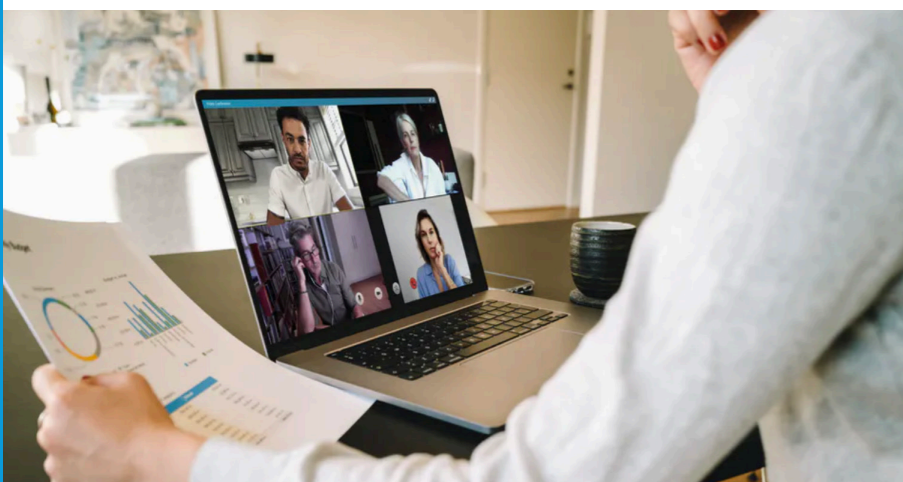
de télétravailleurs réguliers après la crise sanitaire liée au COVID 19



La recherche et l'innovation au service du tissu économique

Le territoire régional fait face à une contradiction marquée : il dispose d'un écosystème puissant en matière d'instruments de valorisation des résultats de la recherche publique, mais son tissu PME/TPE (52% des entreprises ont moins de 50 salariés) rencontre des obstacles conduisant à leur sous-utilisation.

Celle-ci s'explique notamment par l'absence de capacité d'absorption des technologies innovantes liées à la taille de l'entreprise, une méconnaissance mutuelle entre les mondes de la recherche et de l'entreprise, une mauvaise communication de l'offre de services et outils de soutien à l'innovation. Par ailleurs, les chercheurs travaillent sur du temps long contrairement aux entreprises. Il faut donc : clarifier, travailler sur la cartographie (systèmes, compétences et spécialisation des chercheurs) ; mutualiser, en rendant notamment les structures le plus complémentaire possible et simplifier, entre autres, les procédures d'appels à projet pour permettre aux PME/TPE d'y répondre plus facilement.



Le Télétravail

Une des mesures phares du monde d'après

Rarement utilisé et peu valorisé avant la crise sanitaire lié au COVID 19 avec seulement 4% de télétravailleurs réguliers, le télétravail est reconnu désormais comme un mode alternatif et innovant d'organisation du travail.

L'expérience forcée du confinement a été l'occasion de lui donner plus de visibilité en confrontant les salariés et les entreprises aux réalités et aux enjeux de cette pratique. Conscient des opportunités mais aussi des risques qu'induit le télétravail pour les actifs, les acteurs économiques et les territoires, le **CESER** s'est prononcé sur la mise en place d'une stratégie régionale pour faciliter son déploiement en cohérence avec le plan Climat et sur la nécessité de négocier en amont sa mise en œuvre avec des conditions adaptées. Pour un télétravail réussi, il insiste sur l'importance d'encadrer et de maîtriser cette pratique qui ne peut totalement remplacer le travail sur site

4%

de télétravailleurs réguliers avant la crise sanitaire liée au COVID 19

Le volontariat territorial en entreprise

Encore très peu connu des entreprises, le VTE a vocation à répondre aux besoins en recrutement des PME et TPE du secteur de l'industrie avec l'objectif de renforcer leur attractivité auprès des jeunes de niveau bac +2 jusqu'au master en leur confiant des missions à responsabilité. Si le **CESER** s'accorde sur

l'importance de promouvoir les métiers de l'industrie dont l'image doit être mieux valorisée, il considère que l'efficacité de ce nouveau dispositif reste à démontrer. Il ne peut être considéré que comme un outil parmi d'autres pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

UN NOUVEAU DISPOSITIF QUI « DOIT FAIRE SES PREUVES » POUR ATTIRER LES JEUNES DIPLÔMÉS DANS LES TPE ET PME INDUSTRIELLES EN RÉGION



Georgia Lambertin

Présidente de la commission agriculture



“

La commission Agriculture s'est fortement mobilisée au cours de la mi-mandat. Ainsi, elle a été saisie à plusieurs reprises sur des sujets dont certains sont en lien avec la lutte contre le réchauffement climatique tels que l'hydraulique agricole, le plan régional forêt-Bois (PRFB), les fonds européens pour les affaires maritimes et la pêche (FOAMP) et sur l'évaluation des politiques agricoles

et forestières de la Région. En outre, la réflexion sur « le monde d'après » a conduit la commission à réfléchir sur notre capacité à produire et assurer la vente en circuits courts en produits agricoles et issus de la pêche. Enfin il convient de relever des avancées positives pour la valorisation de nos travaux avec la présentation de l'avis relatif à la saisine sur l'hydraulique agricole

aux services de la Région et la prise en compte de certaines préconisations de la commission par la Région, notamment sur l'hydraulique agricole.

Évaluation de la politique agricole et forestière de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur



4

propositions du CÉSER

A l'aube de la fin du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, du programme européen FEADER 2014-2020, et des négociations de la future politique agricole commune (PAC), la Région a saisi le CÉSER d'une demande d'avis sur sa politique agricole et forestière.

En effet, la politique régionale dans ces domaines est intrinsèquement liée à la PAC et aux programmes de financement dédiés qui permet de démultiplier les aides régionales.

Les aides financières du FEADER font l'objet d'une évaluation annuelle de mise en œuvre des fonds et d'une évaluation post-programme. Cependant, il s'agit principalement d'une évaluation quantitative et non qualitative qui ne couvre pas la totalité des aides régionales.

- **Identifier des objectifs**, des indicateurs et des critères de réalisation et d'évaluation de sa politique, différents de ceux de l'Union Européenne, plus pertinents et en rapport avec les besoins et attentes territoriales ;
- **Mettre en œuvre des moyens d'aider** les candidats et surtout les petites exploitations à accéder aux financements européens en renseignant les dossiers, simplifiés, des appels à candidature ;
- **Améliorer les outils d'informations** et de communication sur les aides européennes et régionales, harmonise ses aides avec les régions voisines, rende plus visible et lisible sa politique dans le cadre de son plan climat ;
- **Faire de son territoire un lieu d'expérimentation** et de recherche face aux changements climatiques.

La politique régionale dans ces domaines, élaborée avec ses partenaires institutionnels, et son évaluation doivent s'inscrire dans un processus économique, social et environnemental pour répondre au mieux à la demande de la société civile.

La pêche en Méditerranée, en chiffres :



597 navires en région
dont 94% font -12 mètres



932 marins en activité au 31/12/2016
80 sites de débarquements de pêche locale



Vente de la pêche
29,6 % à quai
25,5% aux mareyeurs
13,6 % aux restaurants
26,3% aux commerces, usines
de transformation ou coopératives

FEAMP Fonds Européen pour les affaires maritimes et la pêche

PROEPP Plan régional d'Organisation et d'Équipement des Ports de Pêche

Adoption de la maquette financière Avenant à la convention

Le CÉSER a été saisi d'une demande d'avis sur la nouvelle maquette financière du FEAMP, sur l'avenant à la convention entre l'autorité de gestion du programme opérationnel FEAMP et la Région et sur le Plan régional d'organisation et d'équipement des ports de pêche.

Dans son avis du 15 mars 2018, le CÉSER insiste sur l'importance d'équiper les sites de débarquement des pêches artisanales pour apporter de meilleures conditions de travail et faciliter la vente directe.

Le CÉSER attire l'attention de la Région sur la formation des jeunes et la professionnalisation des marins-pêcheurs, les conditions de travail à bord et la sécurité sur les ports, le maintien des anneaux pour les bateaux de pêche dans les ports, la transmission des bateaux de pêche, la production aquacole et la valorisation des produits de la mer en favorisant les circuits courts.





Le Programme Régional de de la Forêt et du Bois (PRFB) : 2019 - 2029

Déclinaison du programme national, le PRFB est un programme stratégique pour la forêt et la filière bois. Il a vocation à être le référentiel pour l'Etat et la Région du financement des actions dans ce domaine.

Dans son avis, le CÉSER a souhaité mettre l'accent sur plusieurs points importants pour le développement de la filière forêt-bois, parmi lesquels :

- La poursuite de la structuration de l'interprofession, de la production à la transformation ;
- La création d'un « fonds Bois » pour aider les petites entreprises à l'investissement, notamment pour le bois d'œuvre ;
- L'aide à la recherche et à

- l'expérimentation pour la production de bois d'œuvre et de bois industriels ;
- Le développement et la reconnaissance du **syvopastoralisme** comme moyen de lutte contre le risque incendie ;
- L'aide à la reprise, à la création et à la modernisation des entreprises d'exploitation forestière, de la première (les scieries) et de la deuxième transformation ;
- La création d'une **filière de formation professionnelle** aux métiers du bois, et de la construction en bois ;
- La **gestion raisonnée de la forêt** et l'information du grand public aux spécificités forestières.



L'AGRICULTURE (2018) C'EST :

- 20 300 exploitations agricoles,
- 3,1 milliards de chiffre d'affaire,
- 38 200 emplois = 7,5 % des emplois régionaux,
- Surface agricole utile (SAU) en Région Sud = 25 % du territoire régional contre 52 % au niveau national,
- 988 000 Ha agricoles toutes surfaces confondues.



Quel avenir pour l'hydraulique agricole face au changement climatique

La Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur, face aux évolutions climatiques et aux demandes grandissantes des besoins en eau de la part du monde agricole, a commandé une étude, PROHYDRA*, et saisi le CÉSER, pour l'aider à construire sa politique dans ce domaine.

La Commission Agriculture a été chargée de ce sujet et a fait remonter des propositions qui ont été discutées et adoptées par l'assemblée plénière du CESER.

Ces propositions ont été regroupées en trois thématiques :

- Les nouveaux besoins des productions agricoles, pour sécuriser les productions existantes, pallier la sécheresse des sols, répondre à de nouvelles demandes et moderniser les réseaux hydrauliques tout en

respectant les ressources naturelles ;

- La gestion des canaux et des structures d'irrigation, pour optimiser les travaux des multiples structures territoriales d'irrigation (regroupement des Associations syndicales d'arrosants et des demandes d'investissements), poursuivre la sécurisation de l'alimentation en eau des réseaux d'irrigation agricole, et sécuriser les ouvrages hydrauliques d'intérêt patrimonial ;
- La gouvernance et le financement des travaux et des structures d'hydrauliques agricoles, faire reconnaître la spécificité ancestrale de l'organisation de l'eau au niveau national et européen, ainsi que la reconnaissance des différents usages de l'eau, considérer l'agriculture et l'eau comme des éléments d'intérêt général et commun,

La filière forêt-bois régionale :



LA FORÊT REPRÉSENTE :

48 % de la superficie régionale

(contre 29% au niveau national),

= 1 524 000 ha boisés

> 51% de feuillus

> 49% de résineux



UNE FORÊT SOUS-EXPLOITÉE :

600 000 m3 sont extraits par an

(soit moins de 20% de la biomasse produite annuellement)

> 150 000 m3 de bois d'œuvre

> 300 000 m3 de bois d'industrie

> 150 000 m3 de bois énergie



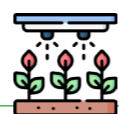
RÉPARTITION DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE :

• 35% de la forêt est publique

(11% Etat, 24% collectivités locales) ;

• 65% de forêts privées

(soit un peu plus de 1 millions d'hectares, appartenant à plus de 220 000 propriétaires)



L'IRRIGATION AGRICOLE C'EST :

- 550 Associations syndicales d'arrosants dont 10 professionnelles,
- 160 000 ha d'irrigables,
- 103 000 ha irrigués en 2010 principalement pour les fruits, légumes, fourrages, semences et horticulture.

et élaborer un programme pluriannuel d'investissements à l'horizon de 2050. Dans sa conclusion, le CÉSER pense qu'il est urgent d'accompagner le monde agricole et d'investir massivement dans un programme d'infrastructures de transport et de stockage d'eau sans opposer les contraintes environnementales avec les contraintes économiques et sociales.

Le CESER attend de la part de l'institution régionale, un engagement fort dans une politique structurante à inscrire dans le Contrat de plan Etat-Région, dans les Programmes Européens (FEADER, FEDER, ...) et dans ceux de l'Agence de l'Eau.

(*PROHYDRA : Programme régional pour l'Hydraulique Agricole)



Stéphane Grech

Président de la commission Relations Internationales, Europe et Euro-Région

“

Au cours des trois premières années de mandature, je tiens à souligner en particulier le travail accompli sur la francophonie notamment pour son approche opérationnelle et sur la saisine du Conseil Régional sur l'évaluation de la Méditerranée du futur qui a été l'occasion de mettre en œuvre et d'éprouver une méthodologie simple et efficace susceptible de recueillir rapidement le point de vue de la société civile sur bon nombre de sujets d'intérêt pour la Région. Enfin, indépendamment des sujets traités j'ai apprécié la qualité des échanges au sein de cette commission avec certes des débats parfois vifs et des avis partagés, mais au bout du compte, une belle harmonie entre les conseillers pour des travaux qui contribuent au développement régional !

La francophonie, quelle stratégie pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ?

La francophonie est un sujet particulièrement sensible car toujours hanté par les idées d'un autre temps, et il aura fallu de nombreux échanges, souvent passionnés, toujours constructifs pour parvenir à trouver une perspective fondée sur la richesse émanant du plurilinguisme et du pluriculturalisme.

Cette approche a nécessité une véritable clarification du sujet lui-même mais également des enjeux qui lui sont liés ; en d'autres termes, l'essentiel de notre travail a consisté d'une part à déterminer la manière avec laquelle une région peut parler de la francophonie et d'autre part à évoquer de multiples pistes concrètes pour faire de la francophonie un atout pour le développement économique, social et culturel de notre région.



L'ensemble des pays francophones et francophiles = 16 % du PIB mondial, avec un taux de croissance moyen de 7 %

2020
230 millions de francophones
2050
770 millions de francophones

Faute d'un effort majeur, on pourrait cependant assister à un recul de l'espace francophilophone : Le nombre de francophones en 2050 pourrait alors être inférieur à celui de 2020, au lieu de croître jusqu'à 770 millions



Évaluation Méditerranée du Futur

Méditerranée du futur !
Un évènement d'envergure dont l'objectif est de travailler sur des problématiques stratégiques ayant comme point de convergence la méditerranée

L'exécutif régional a saisi le **CÉSER** sur l'évaluation de l'évènement « **Méditerranée du futur** ». Ce grand évènement a pour vocation de travailler sur des problématiques stratégiques ayant comme point de convergence la méditerranée.

Durant notre évaluation, nous relevons que l'ampleur et la notoriété de méditerranée du futur a largement progressé au fil des opérations successives. La qualité des débats, qualifiée de haute

de volée par certains, saluée par d'autres et ayant une dimension européenne voire internationale, cadre parfaitement avec l'objectif affiché de la Région d'en faire l'évènement d'importance de la méditerranée. Le défi maintenant est de réussir à maintenir ce haut niveau d'échanges, tout en renforçant un lien fort avec les structures de terrain qui participent aussi à un maillage essentiel au développement du territoire régional en lien avec la méditerranée.

Toutes nos études sont consultables et disponibles en ligne sur notre site www.ceser.maregionsud.fr

Directeur de la publication :
Philippe MAGNUS
Conception/Réalisation :
Service Com Ceser - Judith Dossemont
Photos : Service Com Région - XDR
Janvier 2021



CESER Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur
27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02
Tél : 04 91 57 53 00

ceser.maregionsud.fr  [@ceserSUD](https://www.facebook.com/ceserSUD)